



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAIS

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 032-253201842-20200305-CS230220-DE

DELIBERATION n° CS 23 02 20

Séance du 5 mars 2020

FINANCEMENT D'OPERATIONS DE RENOUVELLEMENTS DE RESEAUX SUR LE BUDGET EAU

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 15

Représenté : 01

Absents : 06

Date de la convocation

Le 27 février 2020

Date de publication

Le 27 février 2020

Le jeudi 5 mars 2020 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Gérard DUCLOS, Serge GONZALEZ, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Jean-Luc DELLAVEDOVE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Claude BOURDIEU, André GISSOT, Joël MIGNANO, Robert FRAIRET ;

Représenté : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE par M. Jean-Pierre SALERS ;

Absents : MM. Roger COMBRES Didier DUPRONT, Thierry REVEIL, Gérard CASTET, Mme Céline PERES, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ;

Dans le cadre du budget 2020, il est prévu de recourir au financement d'une partie du renouvellement des réseaux sur le budget eau via un emprunt bancaire de 2 000 000 €.

Un appel d'offres a été lancé auprès de 3 opérateurs bancaires sur la base d'un emprunt de 2 000 000 € avec une phase de mobilisation et une phase d'amortissement de 20 ans. Trois établissements bancaires ont été consultés. Deux établissements ont présenté une offre : La Banque Postale et La Caisse d'Epargne. La banque postale a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Principales caractéristiques du contrat de prêt : Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler: 1A - Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 EUR - Durée du contrat de prêt: 21 ans

Objet du contrat de prêt: financer les renouvellements de réseaux de distribution

Phase de mobilisation :

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée: 11 mois, soit du 24/04/2020 au 23/04/2021

Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.

Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR

Taux d'intérêt annuel: index EONIA post-fixé assorti d'une marge de +0,89 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'intérêts: périodicité mensuelle

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

.../...

Tranche obligatoire à taux fixe du 23/04/2021 au 01/05/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 23/04/2021 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant : 2 000 000,00 EUR

Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,86 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: échéances constantes

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement: 0,10 % du montant du contrat de prêt

Commission de non-utilisation Pourcentage : 0,10 %

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- De souscrire un emprunt auprès de la Banque postale suivant les caractéristiques indiquées ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer, avec la Banque postale, un contrat d'emprunt, ainsi que toutes les pièces et avenants y afférents

**Le Président
Francis DUPOUEY**

